



Pompiers de Bruxelles (SIAMU)

Demande d'avis de prévention incendie

FICHE DESCRIPTIVE

À joindre au formulaire de demande d'avis

- ✓ Permis d'urbanisme (sauf PU de voirie)
- ✓ Permis d'environnement

Cadre I. Identification de la demande ■ ■ ■

Rue, numéro et/ou n° cadastral	<input type="text" value="Rue Pangaert, 23"/>	
Commune, code postal	<input type="text" value="Ganshoren, 1083"/>	
Personne de contact	<input type="text"/>	
Téléphone	<input type="text"/>	
Email	<input type="text"/>	
Superficie de plancher existante	<input type="text" value="363,38"/>	m ² (sous-sols, caves et garages compris)
Superficie de plancher projetée	<input type="text" value="316,24"/>	m ² (sous-sols, caves et garages compris)

A. Gabarit et implantation du projet

Nombre de niveaux

4

Hauteur du dernier niveau

11,07

m

(différence d'altitude entre le dernier niveau de plancher habité et le niveau de la rue accessible aux services)

Nombre et catégorie de(s) bâtiment(s)

☐

Bas (inférieur à 10 m)

☒

Moyen (entre 10 m et 25 m) de moins de 1000 m²

☐

Moyen (entre 10 m et 25 m) de 1000 m² et plus

☐

Élevé (supérieur à 25 m)

☐

Industriel A - B - C de moins de 500 m

☐

Industriel A - B - C de 500 m² et plus

Implantation des constructions

☐ Bâtiment isolé

☒ Bâtiment mitoyen

☐ Arrière bâtiment

B. Conception du projet en matière de lutte contre l'incendie

- ☒ Pour les projets de moins de 1000 m² de superficie de plancher (sous-sols, caves et garages compris), la conception en matière de lutte contre l'incendie est décrite brièvement ci-dessous. Une note descriptive plus détaillée et un schéma explicatif peuvent être joints.

Il y a 2 unités de logement + l'unité des communs (cage d'escalier).
Un extincteur est prévu à chaque niveau, sur les paliers.

La signalétique et l'éclairage d'évacuation réglementaire sera installé.

Plusieurs détecteurs de fumées sont prévus par appartement (voir DI sur plans).

Les cloisons mitoyennes entre appartements et communs respectent la norme de base liée aux bâtiments moyens < 1000 m².

Les planchers bois existants entre unités sont conservés. Des plaques Gyproc RF seront placées en sous face de l'unité supérieure.

- ☐ Pour les projets de 1000 m² ou plus de superficie de plancher (sous-sols, caves et garages compris), la conception incendie est obligatoirement décrite grâce à des plans de synthèse (un par niveau) joints en annexe à la présente fiche, réalisés au format le plus adapté pour être lisible et manipulable, idéalement au format A3.

Ces plans comporteront au minimum les informations suivantes :

- Identification des limites et superficie (m²) des compartiments
- Destination et capacité maximum d'occupation des compartiments
- Matériau et caractéristiques R, E et/ou I des éléments composant chaque compartiment (structures, parois verticales et horizontales, plafond, gaines, portes)
- Réaction au feu des espaces de circulation et des locaux techniques
- Nombre de sortie(s) de chaque compartiment et leurs dimensions
- Chemins d'évacuation du projet
- Circulations verticales : localisation et nombre de cages d'escaliers, d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques
- Dimensions (largeur, giron) et distances entre les cages d'escaliers

Une note descriptive rédigée par l'architecte peut être jointe également.

Cadre III. Pour les demandes de permis d'environnement ■ ■ ■

Les plans de synthèse localisant les installations classées qui sont joints en annexe de la demande de permis d'environnement doivent mettre en évidence les installations classées soumises à avis du SIAMU.

Ces plans sont réalisés au format le plus adapté pour être lisible et manipulable, idéalement au format A3 maximum.

En plus de la localisation et de l'identification des installations classées soumises à avis du SIAMU, ces plans comportent au minimum les informations complémentaires suivantes :

- Destination des locaux adjacents aux installations classées soumises à avis du SIAMU
- Matériau des parois composant chaque local qui accueille une installation classée soumise à avis du SIAMU

Si la demande fait également l'objet d'un permis d'urbanisme, des plans de synthèse uniques (un par niveau) doivent être produits.

Cadre IV. Équipements et moyens de lutte contre l'incendie ■ ■ ■

L'objet de la demande comporte-t-elle un ou plusieurs des éléments ci-dessous ?
Cochez et décrivez :

☒ Eclairage de sécurité

Les communs de l'immeuble disposeront d'un éclairage de sécurité.

☒ Signalisation et pictogrammes réglementaires

Ils seront installés dans les communs.

☐ Dispositifs de désenfumage / EFC

☐ Bornes Incendie

☐ Dévidoirs et hydrants

☒ Extincteurs

1 extincteur à poudre sera placé à chaque palier d'étage par SICLI (voir plan)

☐ Sprinkler

☒ Dispositifs de détection incendie

☒ DI ponctuelle

☐ DI partielle

☐ DI généralisée

Détecteurs de fumée conformes dans les appartements

☐ Moyens d'annonce, d'alerte, d'alarme

☐ Poste de commandement pompiers